

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, dernières modifications

Date d'impression: 11.04.2025

Révision: 13.03.2025

Numéro de version 25.1 (remplace la version 24.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Bubble Gum Tree**

UFI: QX0Q-CT5R-2W0R-2AFH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Désodorisant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

WUNDER-BAUM AG
Emdwiesenstrasse 29
CH-8240 Thayngen
Switzerland
Tel. +41 52 645 0707

Service chargé des renseignements:

WUNDER-BAUM Limited
27-29 Orwell Road
Rathgar D06 FK54, Dublin 6
Ireland
Tel. +1 3157 889 438
Email: chemicalsafety@littletrees.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris
Hôpital Fernand Widal
200 Rue du Faubourg Saint-Denis
F-75475 Paris Cedex 10
France
Telephone: +33 1 40 05 43 28
Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48
ORFILA (INRS) telephone: +33 (0)1 45 42 59 59 (to reach any of the toxcentres)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

(suite page 2)

FS

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, dernières modifications

Date d'impression: 11.04.2025

Révision: 13.03.2025

Numéro de version 25.1 (remplace la version 24.1)

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Bubble Gum Tree

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage**

alcool benzylique
d-limonène
salicylate de méthyle
l-carvone

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P501 Le ou les produits peuvent être éliminés avec les ordures ménagères.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

En tenant compte de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données pour le produit concernant les propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5 RTECS: DN 3150000 Reg.nr.: 01-2119492630-38-XXXX	alcool benzylique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg	1–2,5%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-096-00-2 RTECS: GW 6360000 Reg.nr.: 01-2119529223-47-XXXX	d-limonène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412 Note: C	≥1–<2,5%
CAS: 120-51-4 EINECS: 204-402-9 Numéro index: 607-085-00-9 RTECS: DG 4200000 Reg.nr.: 01-2119976371-33-XXXX	Benzoate de benzyle ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥1–<2,5%
CAS: 123-92-2 EINECS: 204-662-3 Numéro index: 607-130-00-2 RTECS: NS 9800000 Reg.nr.: 01-2119548408-32-XXXX	acétate d'isopentyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226, EUH066 Note: C	0,1–1%

(suite page 3)

FS

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, dernières modifications

Date d'impression: 11.04.2025

Révision: 13.03.2025

Numéro de version 25.1 (remplace la version 24.1)

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Bubble Gum Tree

(suite de la page 2)

CAS: 119-36-8 EINECS: 204-317-7 Numéro index: 607-749-00-8 Reg.nr.: 01-2119515671-44-XXXX	salicylate de méthyle ⚠ Repr. 2, H361d; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412 ATE: LD50 oral: 890 mg/kg	≥0,1–<1%
CAS: 123-68-2 EINECS: 204-642-4 RTECS: MO 6125000 Reg.nr.: 01-2119983573-26-XXXX	hexanoate d'allyle ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411	≥0,25–<1%
CAS: 6485-40-1 EINECS: 229-352-5 Numéro index: 606-148-00-8 RTECS: OS 8650000 Reg.nr.: 01-2119962458-25-XXXX	l-carvone ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥0,1–<1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

FS

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, dernières modifications

Date d'impression: 11.04.2025

Révision: 13.03.2025

Numéro de version 25.1 (remplace la version 24.1)

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Bubble Gum Tree**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Désodorisant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-92-2 acétate d'isopentyle

IOELV (Allemagne)	Valeur momentané: 540 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 270 mg/m ³ , 50 ppm
-------------------	--

VLEP (France)	Valeur momentané: 540 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 270 mg/m ³ , 50 ppm
---------------	--

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

(suite page 5)

FS

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, dernières
modifications

Date d'impression: 11.04.2025

Révision: 13.03.2025

Numéro de version 25.1 (remplace la version 24.1)

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Bubble Gum Tree

(suite de la page 4)

Protection des mains:

Le port de gants n'est pas obligatoire lorsque le produit est utilisé comme prévu.

En cas de contact prolongé avec la peau, utiliser des gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation (EN374).

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage: Pas nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****État physique:**

Solide

Couleur:

Selon désignation produit

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non applicable.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non applicable.

Inflammabilité:

Non déterminé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**Inférieure:**

Non applicable.

Supérieure:

Non applicable.

Point d'éclair:

Non applicable.

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition:

Non déterminé.

valeur du pH:

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

Viscosité**Cinématique:**

Non applicable.

Dynamique:

Non applicable.

Solubilité**l'eau:**

Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):

Non applicable.

Pression de vapeur:

Non applicable.

Densité et/ou densité relative**Densité:**

Non déterminée.

Densité relative:

Non applicable.

Densité de vapeur:

Non applicable.

Caractéristiques des particules:

Non applicable.

(suite page 6)

FS

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, dernières modifications

Date d'impression: 11.04.2025

Révision: 13.03.2025

Numéro de version 25.1 (remplace la version 24.1)

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Bubble Gum Tree

(suite de la page 5)

9.2 Autres informations**Aspect:****Forme:**

Solide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
Température d'auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état**Point/l'intervalle de ramollissement:**

Non déterminée.

Propriétés comburantes:

Non déterminée.

Taux d'évaporation:

Non applicable.

9.2.1 Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles

néant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

néant

Gaz comburants

néant

Gaz sous pression

néant

Liquides inflammables

néant

Matières solides inflammables

néant

Substances et mélanges autoréactifs

néant

Liquides pyrophoriques

néant

Matières solides pyrophoriques

néant

Matières et mélanges auto-échauffants

néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

Liquides comburants

néant

Matières solides comburantes

néant

Peroxydes organiques

néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FS

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, dernières modifications

Date d'impression: 11.04.2025

Révision: 13.03.2025

Numéro de version 25.1 (remplace la version 24.1)

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Bubble Gum Tree**

(suite de la page 6)

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):****100-51-6 alcool benzylique**

Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE)
		1.230 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)

5989-27-5 d-limonène

Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

120-51-4 Benzoate de benzyle

Oral	LD50	1.700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (lapin)

123-92-2 acétate d'isopentyle

Oral	LD50	16.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

119-36-8 salicylate de méthyle

Oral	LD50	890 mg/kg (ATE)
		887 mg/kg (rat)

6485-40-1 l-carvone

Oral	LD50	1.640 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

(suite page 8)

FS

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, dernières
modifications

Date d'impression: 11.04.2025

Révision: 13.03.2025

Numéro de version 25.1 (remplace la version 24.1)

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Bubble Gum Tree

(suite de la page 7)

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

En tenant compte de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données pour le produit concernant les propriétés perturbatrices endocriniennes.

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Pas d'autres informations importantes disponibles.

vPvB: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Éliminer le ou les produits usagés avec les ordures ménagères; Éliminer le ou les produits inutilisés dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Catalogue européen des déchets

Le code de déchets 20 03 01 s'applique aux produits usagés. Le code de déchets 16 03 05* ou 16 03 06 s'applique aux produits inutilisés.

20 03 01	déchets municipaux en mélange
16 03 05*	déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation: De petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 9)

FS

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, dernières modifications

Date d'impression: 11.04.2025

Révision: 13.03.2025

Numéro de version 25.1 (remplace la version 24.1)

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Bubble Gum Tree

(suite de la page 8)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO** Pas nécessaire.**RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (ANNEXE XVII) Pas de restrictions**Règlement (CE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

FS

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, dernières modifications

Date d'impression: 11.04.2025

Révision: 13.03.2025

Numéro de version 25.1 (remplace la version 24.1)

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Bubble Gum Tree

(suite de la page 9)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:
Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique du mélange n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Indication des modifications:

RUBRIQUE 1: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles

RUBRIQUE 2, RUBRIQUE 3: Mise à jour de la classification et de l'étiquetage du produit en raison de:

- Modifications de la composition du produit

- Mise à jour des classifications des ingrédients conformément à la dernière version du guide d'étiquetage de l'IFRA/ de l'annexe VI du règlement CLP

- Modifications mineures (libellé, format)

RUBRIQUE 4: Mise à jour du contenu reflétant la nouvelle classification du produit

RUBRIQUE 8: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles

RUBRIQUE 11, RUBRIQUE 12:

- Mise à jour du contenu reflétant la nouvelle classification du produit

- Modifications mineures (libellé, format)

RUBRIQUE 14: Mise à jour du contenu reflétant la nouvelle classification du produit

RUBRIQUE 15:

- Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles

- Modifications mineures (libellé, format)

RUBRIQUE 16: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles

Phrases importantes:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 11)

FS

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, dernières modifications

Date d'impression: 11.04.2025

Révision: 13.03.2025

Numéro de version 25.1 (remplace la version 24.1)

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Bubble Gum Tree

(suite de la page 10)

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA)Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FS